

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 164 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - André BERTERO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Signé le 20 Juin 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Moussa BENKACI représenté par Philippe DE SAINTDO - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Gérard CHENOZ - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Mireille JOUVE - Henri CAMBESSEDES représenté par Roger MEI - Christine CAPDEVILLE représentée par Luc TALASSINOS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Gaby CHARROUX représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Frédéric COLLART représenté par Solange BIAGGI - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sylvaine DI CARO représentée par Guy ALBERT - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Jacky GERARD représenté par Jean-Louis CANAL - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN - Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI - Jean HETSCH représenté par Loïc GACHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Eliane ISIDORE représentée par Georges ROSSO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Stéphane LE RUDULIER représenté par Nicolas ISNARD - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Bernard DESTROST - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Christian PELLICANI - Marie-Claude MICHEL représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-France DROPY-OURET - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Stéphane PICHON représenté par Isabelle SAVON - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Guy ALBERT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Maxime TOMMASINI - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Emmanuelle SINOPOLI représentée par René BACCINO - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Josette VENTRE représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Patrick VILORIA représenté par Laure-Agnès CARADEC - Didier ZANINI représenté par Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Jean-Pierre MAGGI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Roger RUZE - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 16h00 par Eric SCOTTO - Richard MIRON représenté à 16h00 par Michèle EMERY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Francis TAULAN à 14h40 - Bernard MARANDAT à 14h40 - Marie-Louise LOTA à 15h15 - Chrystiane PAUL à 15h15 - Sandra DALBIN à 15h15 - Sophie DEGIOANNI à 15h15 - Albert GUIGUI à 15h15 - André BERTERO à 15h26 - Patrick APPARICIO à 15h26 - Isabelle SAVON à 15h30 - Jean-Claude FERAUD à 15h30 - Frédéric VIGOUROUX à 15h35 - Georges ROSSO à 15h36 - André MOLINO à 15h36 - Kheira ZENAFI à 15h36 - Monique CORDIER à 15h36 - Frédéric DOURNAYAN à 15h37 - Jean-Louis CANAL à 15h40 - Patrick PADOVANI à 15h40 - Antoine MAGGIO à 15h41 - Odile BONTHOUX à 15h48 - Maxime TOMMASINI à 15h55 - David YTIER à 15h55 - Jean ROATTA à 15h55 - Didier PARAKIAN à 15h58 - Philippe CHARRIN à 15h55 - Sylvia BARTHELEMY à 15h55 - Olivier GUIROU à 15h57 - Frédéric BOUSQUET à 15h57 - Eric CASADO à 16h00 - Danielle MILON à 16h00 - Pierre DJIANE à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Henri PONS à 16h07.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEA 018-6491/19/CM**

**■ Extension du périmètre de la Régie des Eaux du Pays d'Aix - Modification des statuts de la régie**

**MET 19/11257/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite loi « NOTRe») organisent une nouvelle répartition des compétences en matière d'eau et d'assainissement, ayant eu pour conséquence un transfert des compétences des communes à la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2018.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est, depuis cette date, en charge de la compétence Eau potable et de la compétence Assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération n°DEA 008-4227/18/CM du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé, au 1er janvier 2019, une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée « Régie des Eaux du Pays d'Aix » dont le siège est fixé à l'adresse suivante : 185, Avenue de Pérouse 13100 Aix-en-Provence.

Depuis cette date, la Régie a pour mission d'assurer le service public de la distribution d'eau potable sur le périmètre métropolitain défini comme suit :

- Aix-en-Provence,
- Gardanne,
- Saint-Marc-Jaumegarde,
- Saint-Paul-lez-Durance,
- Saint-Estève-Janson,
- Venelles.

Elle a également pour mission d'assurer le service de l'assainissement collectif sur le périmètre métropolitain défini comme suit :

- Aix-en-Provence,
- Châteauneuf-le-Rouge,
- Gardanne,
- Saint-Antonin-sur-Bayon,
- Saint-Marc-Jaumegarde,
- Saint-Paul-lez-Durance,
- Saint-Estève-Janson,
- Venelles.

Par ailleurs, le service public de l'assainissement collectif de la commune de Fuveau (transport et traitement des eaux usées) est actuellement géré dans le cadre de deux conventions de délégation de service public :

1. Une convention de délégation de service public attribuée à la Société des Eaux de Marseille avec prise d'effet le 1er janvier 2014, pour une échéance initialement prévue au 31 décembre 2018. L'objet de ce contrat est la gestion des réseaux de collecte de Fuveau. Cette durée a été prolongée au 31 octobre 2019 par avenant n°1 en date du 14 décembre 2018.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019**

2. Une convention de délégation de service public passée par l'ancien Syndicat Mixte d'Assainissement de Rives Hautes (SMARH) avec la société des Eaux de Marseille pour la gestion de la station d'épuration de Fuveau. Le contrat a pris effet le 1er mars 2006, pour une échéance initialement prévue au 31 février 2018, porté jusqu'au 30 juin 2019 par avenant N°1. Cette durée a été prolongée, à nouveau, au 31 octobre 2019 par avenant n°2 en date du 14 décembre 2018.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de Rives Hautes le 31 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée dans ces contrats aux droits du syndicat.

Compte tenu de l'échéance des contrats de délégation de service public et de la cohérence à intégrer ces services à la Régie des Eaux du Pays d'Aix, il est proposé d'étendre le périmètre de la régie à la commune de Fuveau pour la compétence assainissement collectif au 1er novembre 2019 et par conséquent de modifier ses statuts, notamment son article 2.

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984, le Comité Technique a été consulté le 4 juin 2019 pour avis sur le projet d'extension de la régie.

Compte tenu de l'extension du périmètre, il est proposé également de modifier la composition du conseil d'administration comme suit :

Le conseil d'administration est composé de 34 membres, répartis de la manière suivante :

- Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 22 représentants
- Personnalités qualifiées : 12 personnalités es-qualités

Dès lors, il est proposé au Conseil de la Métropole de désigner 3 nouveaux membres au sein du Conseil d'administration de la Régie.

Par ailleurs, deux représentants de la Métropole ainsi qu'une personnalité qualifiée ont fait part de leur volonté claire et univoque, par lettre adressée au Président de la Régie, de démissionner de leur fonction d'administrateur.

Il convient donc de procéder au remplacement des membres démissionnaires du Conseil d'administration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 008-4227/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 portant modification des statuts et désignation des membres du Conseil d'Administration ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 juin 2018 ;
- L'avis du Comité Technique du 4 juin 2019.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019**

### **Considérant**

- Qu'il convient, afin d'assurer le service public d'assainissement collectif de Fuveau, d'étendre le périmètre de la régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière à caractère industriel et commercial, dénommée « Régie des Eaux du Pays d'Aix ».
- Qu'il convient en conséquence d'approuver la modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix, ci-annexés.
- Qu'il convient d'adapter la composition du Conseil d'administration à cette extension et de désigner, sur proposition du Président de la Métropole, 3 nouveaux membres du conseil d'administration de la régie.
- Qu'en outre, trois membres du Conseil d'administration sont démissionnaires ;
- Qu'il convient donc de procéder à leur remplacement.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'extension du périmètre de la régie personnalisée à caractère industriel et commercial, dénommée « Régie des Eaux du Pays d'Aix », à la commune de Fuveau pour la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

#### **Article 2 :**

Sont approuvés les statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix ci-annexés.

#### **Article 3 :**

Sont désignés les membres du Conseil d'Administration de la Régie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 comme suit :

- pour représenter la Métropole Aix-Marseille-Provence :

Odile BONTHOUX  
Gérard BRAMOULLÉ  
Philippe De SAINTDO  
Sylvaine DI CARO  
Jean-Jacques POLITANO  
Jules SUSINI  
Francis TAULAN  
Jacques BOUDON  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES  
Stéphane PAOLI  
Roger MEI  
Arnaud MERCIER  
Régis MARTIN  
Roger PIZOT  
Michel BOULAN  
Christian DELAVET  
Hélène ROUBAUD-LHEN  
Roland GIBERTI  
Marie-Madeleine GEIER-GHIO  
Philippe GINOUX  
Didier KHELFA  
Serge PEROTTINO

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

- pour les personnes qualifiées :

Charlotte BENON  
Gilles DONATINI  
Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET  
Muriel HERNANDEZ  
Sophie JOISSAINS  
Gérard DELOCHE  
Mickaël ZAZOUN  
Bernard BASTIDE  
Jocelyne ARNAL  
Alain QUARANTA  
Christian FONTANA  
Daniel GOUIRAND

**Article 4 :**

Sont approuvées l'affectation des biens nécessaires à l'activité assainissement collectif de la commune de Fuveau à la régie au 1<sup>er</sup> novembre 2019 ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires y afférentes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI